



## Conseil d'administration

329<sup>e</sup> session, Genève, 9-24 mars 2017

GB.329/INS/3/2

Section institutionnelle

INS

Date: 20 février 2017

Original: anglais

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Questions découlant des travaux de la 105<sup>e</sup> session (2016) de la Conférence internationale du Travail

#### Suivi de la résolution concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales: feuille de route pour le programme d'action

##### Objet du document

Le présent document contient une feuille de route aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, en application de la décision du Conseil d'administration (document GB.328/INS/5/1(Add.1)).

**Objectif stratégique pertinent:** Tous les objectifs stratégiques.

**Principal résultat/élément transversal déterminant:** résultats 4 (Promouvoir les entreprises durables) et 7 (Promouvoir la conformité des lieux de travail par le biais de l'inspection du travail).

**Incidences sur le plan des politiques:** La feuille de route du programme d'action guidera les travaux du Bureau sur la question du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales pour la période biennale 2017-2021. Elle déterminera l'assistance qui sera fournie aux mandants par le Bureau ainsi que le rôle plus général de l'Organisation pour ce qui a trait au travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Oui.

**Suivi nécessaire:** Oui.

**Unité auteur:** Bureau de la Directrice générale adjointe pour les politiques (DDG/P).

**Documents connexes:** GB.328/INS/5/1; résolution et conclusions figurant dans les rapports de la Commission sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales: résolution et conclusions soumises, pour adoption, à la Conférence internationale du Travail, 2016.



## Feuille de route du programme d'action de l'OIT pour 2017-2021

### Introduction

1. A sa session d'octobre 2016, le Conseil d'administration a examiné le programme d'action de l'OIT pour la période 2017-2021, figurant dans le document intitulé *Suivi de la résolution concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales* (document GB.328/INS/5/1), et a demandé au Bureau:
  - i) de réviser et de modifier le programme d'action en tenant compte des observations du Conseil d'administration;
  - ii) d'établir une feuille de route pour le programme d'action définissant plus concrètement des domaines d'action prioritaires, qui sera soumise pour discussion à la 329<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (mars 2017).
2. Le programme d'action révisé fait l'objet du document [GB.328/INS/5/1\(Add.1\)](#).

### Structure du programme d'action de l'OIT

3. Le programme d'action (le programme) fournit un cadre de coordination pour l'ensemble des activités de l'OIT concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Il permettra d'aborder la question du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales selon une approche ciblée et fondée sur le concept «d'une seule OIT».
4. Les programmes phares, les projets de coopération pour le développement, les activités et projets de recherche actuellement menés dans le domaine des chaînes d'approvisionnement mondiales contribueront au programme, qu'ils soient mis en œuvre aux niveaux national, régional ou mondial. De nouveaux projets et de nouvelles activités seront conçus en vue de combler les lacunes constatées. A cette fin, un calendrier des activités proposées est présenté dans le plan de travail figurant dans l'annexe I.

### Théorie du changement sous-tendant le programme d'action

5. Fondé sur les piliers de l'Agenda du travail décent, le programme vise à induire le changement dans plusieurs domaines clés sur une période de cinq ans (2017-2021). Il prend pour point de départ la situation actuelle dans les chaînes d'approvisionnement, telle qu'elle est analysée dans les conclusions concernant le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 105<sup>e</sup> session (2016) (voir l'encadré «Situation actuelle», annexe II du présent document). Afin de faire évoluer cette situation, l'OIT interviendra dans cinq domaines d'action: 1) Création et diffusion de connaissances; 2) Renforcement des capacités; 3) Sensibilisation efficace à la question du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales; 4) Activités de conseil et assistance technique; et 5) Partenariats et cohérence des politiques <sup>1</sup> (voir l'encadré «Intervention de l'OIT», annexe II). Les composantes techniques essentielles

<sup>1</sup> Document [GB328/INS/5/1](#).

du programme ont été définies dans les conclusions de juin 2016 et entérinées par le Conseil d'administration en novembre 2016<sup>2</sup>. Dans la feuille de route reproduite en annexe, ces composantes ont été regroupées afin d'éviter d'éventuels chevauchement d'activités ou incohérences, assorties d'étapes concrètes en vue de leur mise en œuvre dans le cadre du programme et organisées par priorité conformément à la logique qui sous-tend les cinq domaines d'action. La théorie du changement est fondée sur le postulat suivant: si les interventions prévues au titre des cinq domaines d'action sont menées à bien dans le cadre du programme, la situation exposée dans les conclusions de la Conférence évoluera (voir l'encadré «Hypothèses fondamentales», annexe II) et l'impact et les résultats attendus se produiront (voir l'encadré «Changements», annexe II). Prises ensemble, ces évolutions contribueront à réduire les déficits de travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (voir l'encadré «Situation future», annexe II). (Voir l'annexe II pour une illustration du processus.)

## Mesurer les progrès accomplis dans le cadre du programme

6. En novembre 2016, le Conseil d'administration a invité le Bureau à axer son travail sur les critères de référence qui permettraient de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme. Il est proposé de mesurer les progrès accomplis au regard de chacune des hypothèses fondamentales énoncées dans la théorie du changement (voir l'annexe II).

## Feuille de route pour la période 2017-18

7. Conformément aux orientations formulées par le Conseil d'administration en novembre 2016, le Bureau se consacrera en priorité aux deux premiers domaines d'action (création et diffusion des connaissances, et renforcement des capacités) pendant la période 2017-18. Certains éléments des trois autres domaines d'action commenceront à jouer un rôle de catalyseur, assurant ainsi une progression harmonieuse tout au long de la période de mise en œuvre de cinq ans et un enchaînement logique entre les cinq domaines d'action. Les étapes de la feuille de route indiquées ci-après sont proposées afin de permettre cette progression au fil des différentes phases prévues par la théorie du changement et d'obtenir les résultats attendus.

### 8. *Etapes:*

- Sélection, sur la base de données factuelles, d'une à quatre chaînes d'approvisionnement mondiales dans des secteurs précis (avril 2017).
- Cartographie des chaînes d'approvisionnement sélectionnées, depuis les producteurs primaires (les pays) jusqu'aux utilisateurs finals (les consommateurs).
- Identification (en collaboration avec les bureaux régionaux de l'OIT) des pays dans lesquels seront menées les activités nationales prévues dans le cadre du programme. A cette fin, les critères à appliquer sont les suivants:
  - pays dans lesquels le secteur concerné semble présenter d'importants déficits de travail décent;

<sup>2</sup> Document [ILC.105/PR/14-1\(Rev.\)](#), paragr. 22-23.

- pays dans lesquels il existe une volonté politique de travailler en collaboration avec le programme;
- pays dans lesquels la présence de l'OIT est forte et bien établie.
- Mise en œuvre du volet «recherche et création de connaissances».
- Mise en œuvre du volet «renforcement des capacités».
- Mise en œuvre de certaines composantes initiales des autres domaines d'action du programme.

## Feuille de route pour la période 2019-2021

### 9. Etapes:

- Bilan à mi-parcours, et poursuite de la mise en œuvre dans les cinq domaines d'action.
- Elaboration d'un rapport à mi-parcours (sur la base des progrès mesurés) en vue de sa présentation au Conseil d'administration en novembre 2019.
- Bilan général des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (dernier trimestre de 2021).
- Elaboration d'un rapport final en vue de sa présentation au Conseil d'administration en octobre 2022.

## Domaines d'intervention

- 10.** Bien que le programme porte sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, l'OIT interviendra aux niveaux tant national qu'international. L'un des objectifs du programme sera d'analyser comment les mesures prises à ces deux niveaux interagissent, afin d'optimiser le résultat de l'exercice dans son ensemble. A titre d'exemple, l'action menée par l'OIT à l'échelon de l'entreprise au sein d'une chaîne d'approvisionnement dans un pays d'origine pourrait aboutir à des enseignements importants pour l'élaboration de politiques au niveau national. De même, le contrôle accru de l'application de la législation à l'échelle nationale aura vraisemblablement des incidences sur la conformité, y compris dans les entreprises concernées opérant au sein d'une chaîne d'approvisionnement mondiale. Par ailleurs, le renforcement des capacités des gouvernements aura des conséquences pour les entreprises nationales comme pour les entreprises intervenant dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

## Modalités de gestion

- 11.** La gestion du programme relèvera du bureau de la Directrice générale adjointe pour les politiques (DDG/P). Une équipe de pilotage chargée de la coordination sera mise en place. Elle se composera de représentants des programmes techniques pertinents, des départements concernés, du Centre international de formation de l'OIT à Turin et de certains bureaux de pays, selon le cas. Chaque bureau régional de l'OIT désignera un point focal pour les chaînes d'approvisionnement mondiales.

12. Un rapport à mi-parcours sera présenté au Conseil d'administration en octobre 2019, et un rapport final en octobre 2022.
13. Les résultats obtenus dans le cadre du programme seront présentés dans le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'OIT.

## Liens avec d'autres programmes

### *Programme et budget de l'OIT*

14. Le programme contribue directement à la mise en œuvre du programme et budget de l'OIT, comme suit:

	Programme et budget 2016-17	Programme et budget 2018-19
Résultat 1	Indicateurs 1.3, 1.4 et 1.5	Indicateurs 1.4 et 1.5
Résultat 2	Indicateurs 2.2 et 2.3	Indicateurs 2.1 et 2.2
Résultat 3	Indicateurs 3.1 et 3.3 et indicateur 3.2, indirectement	Indicateurs 3.1 et 3.2 et indicateur 3.3, indirectement
Résultat 4	Les trois indicateurs	Indicateur 4.3 et trois autres indicateurs, indirectement
Résultat 5	Les trois indicateurs, selon le lien qu'ils ont avec les chaînes d'approvisionnement mondiales	Indicateur 5.2 et d'autres indicateurs indirectement, selon le lien qu'ils ont avec les chaînes d'approvisionnement mondiales
Résultat 6	Les trois indicateurs, indirectement	Indicateur 6.1 et indicateurs 6.2 et 6.3, indirectement
Résultat 7	Les trois indicateurs	Les trois indicateurs
Résultat 8	Les trois indicateurs, selon le lien qu'ils ont avec les chaînes d'approvisionnement mondiales	Les trois indicateurs, selon le lien qu'ils ont avec les chaînes d'approvisionnement mondiales
Résultat 9	Indicateur 9.2	Les trois indicateurs, selon le lien qu'ils ont avec les chaînes d'approvisionnement mondiales
Résultat 10	Les trois indicateurs (tant pour les organisations d'employeurs que pour les organisations de travailleurs)	Les trois indicateurs (tant pour les organisations d'employeurs que pour les organisations de travailleurs)
Résultat A	Indicateurs A.2 et A.3	Les trois indicateurs, selon le lien qu'ils ont avec les chaînes d'approvisionnement mondiales

Les quatre éléments transversaux déterminants pour l'élaboration des politiques du programme et budget pour 2018-19 seront intégrés dans l'ensemble du programme, selon qu'il convient.

### *Programme de développement durable à l'horizon 2030*

15. Le travail décent est une composante importante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Le programme d'action contribuera à la réalisation de plusieurs objectifs et cibles du Programme 2030, notamment les objectifs consistant à promouvoir une croissance économique soutenue et l'emploi productif (objectif 8); à promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous (objectif 9); à réduire les inégalités (objectif 10); à établir des modes de consommation et de production durables

(objectif 12); et à renforcer le partenariat mondial pour le développement durable (objectif 17).

## **Projet de décision**

- 16. *Le Conseil d'administration demande au Directeur général de tenir compte de ses orientations concernant la mise en œuvre de la feuille de route du Programme d'action de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales pour la période 2017-2021.***





# Annexe I

## Plan de travail

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																							
			2017				2018				2019				2020				2021							
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
<b>Création et diffusion de connaissances</b>	Constitution d'un corpus de connaissances issues de l'analyse de données factuelles, relatives aux moyens d'améliorer l'efficacité des systèmes d'inspection du travail et de contrôle de la conformité des lieux de travail afin de permettre au Bureau de fournir des services techniques de qualité pour remédier aux lacunes de gouvernance dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (2.1)	1. Compiler et analyser les travaux de recherche en cours sur les stratégies et systèmes d'application des lois et de contrôle de la conformité des lieux de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, et déterminer les domaines dans lesquels il convient de mener davantage de recherches 2. Recenser les meilleures pratiques qui concourent à l'amélioration de l'efficacité des stratégies et systèmes d'application des lois et de contrôle de la conformité des lieux de travail dans des secteurs donnés 3. Créer une base documentaire en ligne répertoriant les meilleures pratiques préventives et stratégiques appliquées par les services d'inspection du travail/de la sécurité et de la santé au travail (SST) 4. Constituer des réseaux ou des plates-formes permettant aux services d'inspection du travail/de la SST d'échanger des informations et des données d'expérience																								
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																															
			2017				2018				2019				2020				2021															
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4												
	Réalisation d'un examen stratégique des programmes de coopération pour le développement de l'OIT en cours dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et de travaux connexes en vue: 1) de comprendre les différents modes et domaines d'intervention des projets existants qui portent sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et l'impact que chacun de ces projets peut avoir sur les déficits de travail décent; 2) de déterminer comment renforcer la portée et l'impact de ces projets, en les appliquant à plus grande échelle, en les adaptant ou en les complétant par d'autres mesures; et 3) d'envisager différents modes d'exécution en fonction du lieu géographique ou du secteur (4.1)	1. Mettre en place une équipe interdépartementale placée sous la direction de la DDG/P et chargée de coordonner l'examen stratégique  2. Répertoire des éléments d'orientation pertinents en matière de politiques et de connaissances et proposer des critères pour évaluer l'impact des projets  3. Evaluer les programmes de coopération pour le développement menés dans les chaînes d'approvisionnement mondiales afin de déterminer comment renforcer la portée et l'impact de ces programmes en les appliquant à plus grande échelle, en les adaptant ou en les complétant par d'autres mesures  4. Documenter et diffuser les conclusions de ces travaux, afin de guider l'élaboration d'orientations stratégiques et de programmes									X	X	X	X	X	X	X	X																
	Développement de connaissances concernant: 1) l'application des normes internationales du travail par les entreprises le long de leurs chaînes d'approvisionnement mondiales, relatives en particulier à l'égalité de chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes et à l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine ethnique, l'identité autochtone et le handicap; 2) les résultats et l'impact de la protection sociale sur la performance sociale	1. Générer des produits de la connaissance, y compris des recueils de bonnes pratiques et des modèles de collaboration nationale  2. Tirer parti des forums nationaux, régionaux et internationaux pour échanger et diffuser des connaissances  3. Partager les enseignements tirés de ces activités au moyen de plates-formes collaboratives (médias et réseaux sociaux)	X	X	X	X	X	X	X																									

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																							
			2017				2018				2019				2020				2021							
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
	et économique des entreprises; et 3) les enseignements tirés de l'utilisation du fonds d'indemnisation pour les victimes du Rana Plaza <b>(6.5)</b>																									
	Données sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales provenant de sources internes et externes, analysées dans l'optique d'une meilleure cohérence des statistiques <b>(8.1)</b>	1. Etablir une liste provisoire des critères de mesure existants ou envisageables au niveau national, en tenant compte des indicateurs des objectifs de développement durable pertinents  2. En consultation avec les mandants, convenir d'une liste de critères de mesure clés nationaux applicables aux chaînes d'approvisionnement mondiales  3. Réaliser des évaluations à l'échelle nationale sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales									X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Génération de connaissances à partir de travaux de recherche et de données empiriques/enseignements concernant le fonctionnement concret des chaînes d'approvisionnement mondiales (y compris s'agissant des chaînes de valeur mondiales et des pratiques d'approvisionnement); leurs variations d'un secteur à l'autre; leurs différences par rapport aux chaînes d'approvisionnement nationales; et leur impact sur le travail décent et les droits fondamentaux <b>(9.1)</b>	1. Mettre en place une équipe interdépartementale placée sous la direction de la DDG/P et chargée de veiller à la cohérence des produits issus de la recherche  2. Produire et collecter des données sur les principaux aspects du travail décent et sur les tendances, le fonctionnement et la dynamique des chaînes d'approvisionnement mondiales  3. Mener des analyses sur la base des données primaires et secondaires produites ou collectées  4. Elaborer un ensemble cohérent de rapports, de documents de recherche, de notes d'orientation et de documents de sensibilisation																					X	X	X	X

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																			
			2017				2018				2019				2020				2021			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Réalisation d'une évaluation technique des initiatives privées de contrôle de la conformité et des initiatives menées par des acteurs externes essentiels tels que les organisations des Nations Unies, l'OCDE, le G7, le G20 et des institutions commerciales et financières internationales visant à promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (9.2)	<ol style="list-style-type: none"> <li>Déterminer, répertorier et analyser les caractéristiques essentielles des programmes et des stratégies mis en œuvre dans le cadre de certaines initiatives privées de contrôle de la conformité visant à promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales</li> <li>Déterminer, répertorier et analyser les caractéristiques essentielles des programmes et des stratégies mis en œuvre dans le cadre des initiatives menées par des acteurs externes essentiels afin de promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales</li> <li>Analyser la place qui revient à l'OIT dans ce domaine, sur la base des conclusions de l'examen mené dans le cadre du résultat 4.1</li> <li>Elaborer un recueil de bonnes pratiques dans le domaine des chaînes d'approvisionnement mondiales (à utiliser aux fins de la création d'un pôle de connaissances et de ressources)</li> </ol>																				
<b>Renforcement des capacités</b>	Renforcement des capacités des mandants tripartites à promouvoir les normes pertinentes aux niveaux national, sectoriel, régional et international, au moyen de programmes de formation novateurs relatifs aux conventions pertinentes et tenant compte des questions d'égalité hommes-femmes (1.6)	<ol style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir les conventions et les recommandations pertinentes au moyen d'activités ciblées de renforcement des capacités en matière de ratification</li> <li>Fournir des conseils stratégiques et/ou des avis juridiques afin de favoriser l'application des conventions ratifiées, tant au niveau national que dans les chaînes d'approvisionnement mondiales</li> </ol>																				
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																			
			2017				2018				2019				2020				2021			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Renforcement des capacités des mandants tripartites, des institutions publiques, en particulier des services d'inspection du travail, et des acteurs privés concernés, au moyen de programmes novateurs qui tiennent compte des questions d'égalité hommes-femmes (2.5)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elaborer un ensemble d'outils diagnostiques permettant de déterminer les obstacles qui compromettent l'application des normes de SST, des principes et droits fondamentaux au travail et des normes de protection sociale</li> <li>2. Elaborer un ensemble d'outils à l'usage des services d'inspection du travail permettant de mettre en œuvre des programmes stratégiques de contrôle de la conformité dans les secteurs exportateurs</li> <li>3. Elaborer un ensemble d'outils à l'usage des employeurs nationaux et des entreprises nationales et multinationales</li> <li>4. Fournir un appui technique aux mandants en exploitant les outils qui auront été mis au point dans le cadre des programmes de coopération pour le développement existants ou à venir</li> </ol>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Renforcement de la capacité des entreprises à appliquer les normes fondamentales internationales du travail grâce à l'expansion du campus en ligne sur le développement des entreprises multinationales et le travail décent, à de nouveaux outils de formation visant à améliorer le respect des normes de protection sociale, à l'introduction d'éléments concernant la mise en conformité avec les programmes de renforcement des capacités existants, et à des cours de	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre au point des outils pratiques (kits pédagogiques, matériels promotionnels et didactiques) à l'usage des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs et des entreprises multinationales sur la manière de mettre en œuvre les principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales</li> <li>2. Elaborer des outils de formation visant à accroître la participation des employeurs et des entreprises aux débats concernant les politiques de protection sociale</li> </ol>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																			
			2017				2018				2019				2020				2021			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	formation réguliers à l'intention des organisations d'employeurs et de travailleurs sur les défis en matière de travail décent et sur les principes et droits fondamentaux au travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales <b>(6.6)</b>	3. Concevoir et dispenser des cours de formation réguliers destinés aux organisations d'employeurs et de travailleurs sur les défis en matière de travail décent et sur les principes et droits fondamentaux au travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales																				
	Renforcement, au niveau national, de la capacité à produire des données reflétant les différentes préoccupations des mandants, ventilées par sexe, origine ethnique, identité autochtone et handicap <b>(8.2)</b>	1. Organiser des ateliers au niveau national afin de présenter les résultats des évaluations nationales (voir le résultat 8.1) aux principales parties prenantes (en collaboration avec les mandants et les bureaux nationaux de statistique) 2. Dispenser une formation au personnel des bureaux nationaux de statistique concernant la mesure, la compilation et la diffusion des indicateurs clés ventilés par sexe, origine ethnique, identité autochtone et handicap																				
<b>Sensibilisation efficace à la question du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales</b>	Action mondiale intégrée et ciblée visant à promouvoir la ratification, ainsi que l'application effective des principes et droits fondamentaux au travail, y compris les droits émancipateurs (conventions nos 87 et 98), au moyen de programmes, d'alliances, de campagnes et de réseaux, existants ou à venir: programme phare IPEC+, Alliance 8.7 (campagne conjointe avec l'ONU), campagne «50 pour la liberté» et Plate-forme sur le travail des enfants <b>(1.1)</b>	1. Mettre en avant et renforcer la composante relative aux chaînes d'approvisionnement mondiales dans les programmes, alliances, campagnes et réseaux pertinents 2. Encourager les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs et les entreprises à combler les lacunes en matière de respect des principes et droits fondamentaux au travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et à définir les mesures à prendre en priorité en vue de la ratification des conventions fondamentales	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																			
			2017				2018				2019				2020				2021			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
		<p>3. Recueillir des données factuelles illustrant la nature interdépendante de tous les principes et droits fondamentaux au travail qui, ensemble, constituent une réponse durable aux violations en matière de travail décent, ainsi que des exemples de bonnes pratiques appliquées par des entreprises pour promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail</p> <p>4. Elaborer des matériels de sensibilisation et des programmes de formation ciblés sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, à l'intention des gouvernements, en particulier des services d'inspection du travail, des organisations d'employeurs et de travailleurs et des entreprises, notamment des entreprises multinationales</p>																				
Promotion de la ratification et de l'application effective de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, et de l'application des recommandations nos 113 et 152 (1.2)	1. Conformément à la Déclaration de La Haye sur la promotion de la mise en conformité des lieux de travail par les conseils économiques et sociaux et institutions similaires, soutenir les institutions nationales de dialogue social tripartite afin de les aider à traiter la question du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales au moyen de la collecte de données et de la mise en œuvre de stratégies nationales, et mobiliser la participation d'acteurs concernés du secteur privé et du secteur public, notamment dans le cadre de la convention n° 144	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																			
			2017				2018				2019				2020				2021			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Promotion de la ratification et de l'application effective des conventions nos 81 et 129 sur l'inspection du travail et d'un ensemble de conventions clés concernant les salaires, le temps de travail et la négociation collective (1.3)	<ol style="list-style-type: none"> <li>Mettre en avant le caractère essentiel de la convention n° 129 dans les nouveaux programmes sectoriels, les programmes de formation et les documents d'orientation</li> <li>Rédiger une note d'orientation sur les commentaires formulés par les organes de contrôle au sujet des conventions nos 81 et 129, qui servira de base à l'élaboration de matériels de sensibilisation</li> <li>Aider les institutions nationales de dialogue social tripartite à déterminer les mesures à prendre en priorité en vue de l'application effective, par les services d'inspection du travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs, de la recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015</li> </ol>																				
	Promotion de la ratification et de l'application effective des normes de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail, notamment des conventions nos 155 et 187 et de la convention (n° 121) sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964 (1.4)	<ol style="list-style-type: none"> <li>Adapter les matériels promotionnels ayant trait à la ratification et à l'application des conventions nos 155 et 187 afin de les rendre plus pertinents pour les chaînes d'approvisionnement mondiales</li> <li>Assurer le suivi de l'étude d'ensemble de 2017 sur les instruments relatifs à la sécurité et à la santé au travail, en contribuant à renforcer les capacités des mandants</li> <li>Elaborer des matériels promotionnels et mener des initiatives de sensibilisation concernant la convention n° 121</li> </ol>																				





Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																							
			2017				2018				2019				2020				2021							
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
	Conduite de travaux intégrés de recherche, de collecte et de diffusion de données fondés sur l'analyse d'observations factuelles et différenciés selon le sexe, portant sur les institutions, processus et mécanismes de dialogue social national et transnational et sur les moyens d'en renforcer le rôle et l'efficacité en vue de remédier aux lacunes de gouvernance dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (3.1)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Concevoir et mettre en œuvre un programme de recherche afin de renforcer la capacité du Bureau en matière de dialogue social transnational</li> <li>2. Renforcer les partenariats avec les fédérations syndicales internationales (FSI) afin d'œuvrer conjointement à la collecte de données et à la création de connaissances</li> <li>3. Organiser une réunion sur le dialogue social transnational en 2018</li> </ol>					X	X	X	X	X	X	X	X												
<b>Activités de conseil et assistance technique</b>	Rédaction de mémorandums techniques sur les propositions de réforme de la législation nationale présentant un intérêt au sujet de la conformité et de l'accès à des voies de recours juridiques dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, y compris, sur demande, des conseils concernant des pratiques novatrices relatives aux principes de responsabilité, aux règles en matière de sous-traitance et d'externalisation et à l'application des accords collectifs dans les chaînes d'approvisionnement (2.2)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Désigner une unité responsable placée sous la direction de la DDG/P et chargée d'assurer la coordination interdépartementale au sein des unités compétentes dans ce domaine</li> <li>2. Utiliser les mémorandums techniques existants sur les réformes de la législation du travail et mettre à profit les travaux de recherche connexes concernant la question de la responsabilité, de la conformité et des voies de recours</li> <li>3. Recenser les lacunes et élaborer de nouveaux documents sur la base de rapports diagnostiques et de matériels analogues</li> <li>4. Elaborer un manuel technique concernant les actions en indemnisation et les recours en cas d'accident du travail</li> </ol>					X				X				X				X				X			

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																			
			2017				2018				2019				2020				2021			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
		5. Identifier des partenaires externes en vue d'assurer la cohérence des politiques, notamment dans le cadre du 3 <sup>e</sup> pilier des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies (Accès à des voies de recours)																				
	Développement des connaissances et fourniture de conseils et d'une assistance technique concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (par exemple pour les travailleurs indépendants dans l'économie informelle et les salariés ayant un emploi informel dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, au sein ou pour le compte d'entreprises formelles ou d'unités économiques de l'économie informelle), conformément à la recommandation n° 204 (2.3)	<p>1. Mettre en place une équipe interdépartementale placée sous la direction de la DDG/P et chargée de produire des rapports diagnostiques conjoints sur la formalisation de l'économie informelle, sur les moyens permettant de remédier aux lacunes en matière de conformité, et sur le renforcement des systèmes d'administration et d'inspection du travail et des systèmes de contrôle de la conformité des assurances couvrant les accidents du travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et au niveau national</p> <p>2. Recueillir, analyser et exploiter des données d'expérience nationales montrant comment des organisations d'employeurs et de travailleurs et des systèmes de protection sociale, publics et privés, étendent leur champ d'action pour inclure les travailleurs et les entreprises vulnérables de l'économie informelle qui ne sont pas représentés</p>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																			
			2017				2018				2019				2020				2021			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Elaboration de nouveaux modèles de contrôle de la conformité et application d'outils stratégiques pour mettre en place ou renforcer les institutions d'administration et d'inspection du travail et promouvoir le respect des règles, en particulier des huit normes fondamentales du travail dans tous les secteurs très présents dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (2.4)	1. Fournir des conseils et une assistance technique pour l'élaboration de nouvelles stratégies et de nouveaux programmes de contrôle de la conformité, mis en œuvre par les services d'inspection du travail dans les secteurs exportateurs, en mettant à profit les outils et les méthodes de l'OIT	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Des modules pratiques d'intervention concernant les activités de conseil et d'assistance technique destinées aux partenaires sociaux, aux institutions nationales de dialogue social tripartite et à d'autres acteurs clés, tels que les entreprises multinationales et les fédérations syndicales internationales participant au dialogue social national et transnational, seront intégrés à la composante du présent programme d'action relative au renforcement des capacités (3.2)	1. Elaborer un rapport de recherche et d'information en vue d'organiser une réunion sur le dialogue social transnational en 2018 2. Organiser la réunion sur le dialogue social transnational et mettre au point un plan d'action et une stratégie de mise en œuvre 3. A l'issue de la réunion, créer une équipe réunissant des représentants de différents services du Bureau et chargée de coordonner et de développer les activités 4. Fournir une assistance technique aux institutions nationales de dialogue social tripartite afin de renforcer leurs capacités en matière de dialogue social transnational																				

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																			
			2017				2018				2019				2020				2021			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
		<p>5. Associer ACT/EMP et ACTRAV à ces activités afin de favoriser la mise en œuvre de solutions techniques et stratégiques éclairées et établir des liens avec les entreprises multinationales, les FSI et les autres acteurs prenant part au dialogue social transnational et aux accords qui en découlent</p> <p>6. Mettre en place une équipe réunissant des représentants de différents services du Bureau et chargée de répondre aux éventuelles demandes d'assistance concernant des accords-cadres internationaux</p>																				
Fourniture, par le Bureau, d'un appui au dialogue entre les gouvernements des pays du siège et facilitation du dialogue entre entreprises et syndicats concernant les principes énoncés dans la Déclaration sur les entreprises multinationales (3.3)	<p>1. A la suite de l'adoption de la Déclaration révisée sur les entreprises multinationales par le Conseil d'administration en mars 2017, élaborer des orientations précises et des outils à utiliser dans le cadre du mécanisme visant à faciliter le dialogue entre les entreprises et les syndicats</p> <p>2. Elaborer des matériels promotionnels et lancer le mécanisme visant à faciliter le dialogue entre les entreprises et les syndicats</p>			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Examen des moyens envisageables pour adapter et appliquer à plus grande échelle les programmes de coopération pour le développement bien établis de l'OIT présents dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (Better Work, SCORE et autres programmes de	<p>1. Regrouper les services offerts par l'OIT aux entreprises participantes dans les secteurs concernés, afin d'en accroître l'impact et l'efficacité</p> <p>2. Sur la base d'une compréhension objective des différents secteurs et des besoins qui leur sont propres, définir des approches globales en matière</p>			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																			
			2017				2018				2019				2020				2021			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	développement pertinents), en vue d'élaborer des cadres stratégiques intégrés pour la fourniture d'une assistance technique aux entreprises et aux travailleurs de différents secteurs opérant à différents niveaux des chaînes d'approvisionnement mondiales <b>(4.2)</b>	de renforcement des capacités dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et dans le cadre des partenariats public-privé  3. Produire et diffuser des éléments probants pour guider l'élaboration de politiques et de programmes de nature à créer des conditions propices aux entreprises durables et aux chaînes d'approvisionnement responsables																				
	Mise en place de nouveaux programmes pour remédier aux déficits de travail décent dans certains secteurs économiques très présents dans les chaînes d'approvisionnement <b>(4.3)</b>	1. Sous la direction de la DDG/P, recenser des secteurs dans lesquels des programmes de coopération pour le développement seront mis en place pour relever les défis en matière de travail décent  2. En collaboration avec les bureaux régionaux, identifier les pays dans lesquels des défis importants en matière de travail décent se posent dans les secteurs en question			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Réflexion concernant les partenariats public-privé et la possibilité pour l'OIT de travailler en collaboration avec de grandes entreprises et des multinationales afin de leur fournir une assistance technique et de promouvoir le travail décent dans leurs chaînes d'approvisionnement <b>(4.4)</b>	1. Elaborer un guide pratique pour les projets et les programmes portant sur les coûts et les avantages des partenariats public-privé en termes de ressources, les modèles d'action, la gestion des risques, les méthodes de ciblage efficaces et la participation des partenaires  2. Passer en revue les expériences acquises par le BIT en matière de conseil et d'accompagnement			X	X	X	X	X	X												

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																			
			2017				2018				2019				2020				2021			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
		<p>dans le cadre des accords ad hoc d'indemnisation</p> <p>3. Piloter des initiatives de collaboration formelle avec les multinationales dans les pays sélectionnés</p>																				
	Présentation au Conseil d'administration de propositions en faveur d'un système et d'un processus permettant à au BIT d'apporter le plus efficacement possible, et sur demande, son expertise aux points de contact nationaux de l'OCDE (5.3)	<p>1. Evaluer les besoins des points de contact nationaux de l'OCDE en matière de conseil et de renforcement des capacités</p> <p>2. Sur la base des besoins exprimés, mettre au point et fournir des services de conseil et de renforcement des capacités, en collaboration avec le Centre de Turin</p>	X	X	X	X	X	X	X													
	Evaluation de la manière dont les informations du BIT sur les situations et les législations nationales sont actuellement mises à disposition et examen des moyens envisageables et de ressources nécessaires pour améliorer leur visibilité et leur diffusion auprès d'un public plus large (6.1)	<p>1. Evaluer l'accessibilité des bases documentaires (bases de données ou plates-formes de partage des connaissances, par exemple) et des services du BIT concernant les situations et les législations nationales, ainsi que les ressources nécessaires pour en améliorer l'accessibilité</p> <p>2. Exploiter les résultats de l'évaluation pour élaborer des recommandations</p> <p>3. Concevoir, améliorer et promouvoir des outils, y compris un service centralisé, visant à accroître l'accessibilité et la visibilité des données du BIT auprès d'un public plus large, en particulier auprès des entreprises</p>		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X								

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																			
			2017				2018				2019				2020				2021			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	Appui visant à aider les entreprises à développer des garanties de protection sociale pour leurs salariés, à concevoir et à mettre en œuvre des régimes de protection sociale nationaux, ainsi qu'à favoriser leur participation au développement et au fonctionnement des systèmes nationaux de protection sociale, y compris des socles de protection sociale (6.4)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire réaliser des études afin d'appréhender les liens existants entre la protection sociale et les chaînes d'approvisionnement mondiales</li> <li>2. Dans le cadre du programme phare mondial sur les socles de protection sociale, fournir un appui aux pays afin qu'ils adoptent des stratégies nationales de protection sociale, mettent au point des régimes de protection sociale et réforment les régimes existants, et qu'ils en améliorent le fonctionnement</li> <li>3. Accroître la participation des employeurs et des entreprises aux débats sur les politiques de protection sociale, en renforçant leurs capacités et en favorisant le partage des connaissances</li> </ol>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Lancement et mise en œuvre d'un plan d'action visant à promouvoir le travail décent dans les zones franches d'exportation (ZFE). Le plan tirera parti des travaux de recherche concernant la promotion du travail décent dans les ZFE et pourra inclure l'élaboration d'indicateurs clés de performance sociale et environnementale destinés aux agences de promotion de l'investissement, des orientations sur les moyens de régler les problèmes d'application des normes internationales du travail dans les ZFE par le dialogue tripartite et le suivi des commentaires de la CEACR concernant les ZFE,	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préparer un document d'information en vue de la réunion d'experts sur les ZFE en 2017</li> <li>2. Organiser la réunion d'experts sur les ZFE</li> <li>3. Concevoir et mettre en œuvre un programme d'action sur les ZFE, sur la base des conclusions de la réunion</li> </ol>																				



Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																															
			2017				2018				2019				2020				2021															
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4												
	des ateliers de promotion du travail décent à l'intention des travailleurs du secteur manufacturier dans les ZFE, et la collaboration avec des organisations internationales en vue de fournir des conseils et une assistance technique sur l'application des modèles de développement durable dans les ZFE (7.1)																																	
<b>Partenariats et cohérence des politiques</b>	Convocation par l'OIT d'un forum sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, avec la participation des mandants, y compris de l'ensemble des ministères compétents, des organisations internationales concernées, ainsi que des autres acteurs intervenant dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (5.1)	<ol style="list-style-type: none"> <li>Organiser des réunions de travail interinstitutions afin de présenter les conclusions prises par la Conférence internationale du Travail sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales</li> <li>Mettre au point des supports de communication sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (en les actualisant chaque année)</li> <li>Convoquer un forum (une conférence) sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales afin de promouvoir la cohérence des politiques</li> </ol>	X	X					X	X					X										X						X	X		

Domaine d'action	Résultat attendu <sup>1</sup>	Activités essentielles	Calendrier																							
			2017				2018				2019				2020				2021							
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
	Examen et promotion des partenariats avec des organisations internationales et régionales visant à promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier avec les organisations des Nations Unies, l'OCDE, le G7, le G20, le Fonds «Vision Zéro» et les institutions commerciales et financières internationales (5.2)	<ol style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour l'inventaire des initiatives et des processus multilatéraux existants, ainsi que les cadres internationaux concernant les chaînes d'approvisionnement mondiales, et publier un document de travail à ce sujet, en l'actualisant chaque année</li> <li>Examiner les protocoles d'entente conclus avec les organisations internationales concernées, afin d'évaluer les modifications qu'il convient de leur apporter pour y intégrer la question du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales</li> <li>Déterminer s'il est nécessaire d'établir des protocoles d'entente avec des organisations internationales, lorsque de tels accords n'ont pas été établis</li> <li>Organiser des consultations bilatérales avec des organisations internationales et leurs Etats membres, afin de promouvoir l'établissement de partenariats dans le domaine du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales</li> <li>Saisir les possibilités de participer activement à des manifestations organisées par d'autres organisations pour promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales</li> </ol>																								
			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

<sup>1</sup> Ces résultats correspondent aux résultats attendus définis dans le Programme d'action de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, qui figure dans l'annexe *Tableau des activités pour 2017-2021* du document GB.328/INS/5/1(Add.1). A noter: certains résultats ont été fusionnés afin d'éviter tout chevauchement d'activités.

## Annexe II – Théorie du changement sous-tendant le programme d'action

### Situation actuelle

Les chaînes d'approvisionnement mondiales sont complexes, diverses et morcelées. Elles ont contribué à la croissance économique, à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et à l'entrepreneuriat et peuvent contribuer à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Elles peuvent être un moteur du développement en favorisant les transferts de technologie, l'adoption de nouvelles méthodes de production et l'évolution vers des activités à plus forte valeur ajoutée, ce qui renforcerait le développement des qualifications, la productivité et la compétitivité. L'incidence positive des chaînes d'approvisionnement mondiales sur la création d'emplois est importante au vu des évolutions démographiques, qu'il s'agisse du vieillissement ou de l'accroissement de la population, et de l'augmentation du taux d'activité des femmes.

Parallèlement, des défaillances à tous les niveaux des chaînes d'approvisionnement mondiales ont contribué à des déficits de travail décent concernant les conditions de travail dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail, des salaires et du temps de travail, et ont une incidence sur la relation de travail et les protections qu'elle peut apporter. De telles défaillances ont aussi contribué à affaiblir les droits des travailleurs, en particulier la liberté syndicale et la négociation collective. L'informalité, les formes atypiques d'emploi et le recours à des intermédiaires sont courants. Dans certaines chaînes d'approvisionnement mondiales, le problème du travail des enfants et du travail forcé se pose avec acuité dans les segments inférieurs de la chaîne. Les travailleurs migrants et les travailleurs à domicile sont présents dans de nombreuses chaînes d'approvisionnement mondiales et peuvent être confrontés à diverses formes de discrimination et avoir accès à une protection juridique limitée, voire inexistante. Dans de nombreux secteurs, les femmes constituent une part importante de la main-d'œuvre des chaînes d'approvisionnement mondiales. Elles sont représentées de manière disproportionnée dans les emplois à bas salaires aux niveaux inférieurs de la chaîne et font trop souvent l'objet de discrimination, de harcèlement sexuel et d'autres formes de violence sur le lieu de travail. En outre, elles n'ont guère accès aux mesures de protection sociale en général, et de la maternité en particulier, et leurs perspectives professionnelles sont limitées. Les zones franches d'exportation (ZFE) ne sont pas homogènes et ont des particularités très différentes. Les déficits de travail décent sont prononcés dans un nombre significatif de ZFE liées aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Les gouvernements sont parfois dotés de capacités et de ressources limitées qui ne leur permettent pas de contrôler ni d'assurer efficacement l'application de la législation. L'expansion transnationale des chaînes d'approvisionnement mondiales a aggravé ces lacunes de gouvernance.

**Intervention de l'OIT: Le Programme d'action de l'OIT sur les chaînes d'approvisionnement mondiales.** L'objectif est de réduire fortement les déficits de travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales au moyen d'un modèle d'intervention intégré appliqué à titre expérimental dans des chaînes d'approvisionnement mondiales de certains secteurs. Les mesures d'intervention s'articulent autour de cinq domaines d'action: 1) Création et diffusion de connaissances; 2) Renforcement des capacités; 3) Sensibilisation efficace à la question du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales; 4) Activités de conseil et assistance technique et; 5) Partenariats et cohérence des politiques.

### Hypothèses fondamentales (capacités et actions institutionnelles attendues à la suite des interventions de l'OIT):

- Les gouvernements prennent des mesures afin de s'attaquer aux problèmes qui, au niveau national, freinent la ratification et l'application des normes internationales du travail.
- Les systèmes nationaux d'administration et d'inspection du travail fournissent des services efficaces et font appliquer la législation nationale.
- Un dialogue social efficace est mené aux niveaux national et transnational.
- L'OIT met en œuvre à plus grande échelle des programmes de coopération pour le développement et des approches sectorielles pour promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, et les connaissances pratiques recueillies au niveau des entreprises influencent les processus d'élaboration des politiques nationales.
- Les politiques relatives aux chaînes d'approvisionnement mondiales gagnent en cohérence sous l'effet des initiatives multilatérales, et des partenariats internationaux solides sont conclus, confortant le rôle directeur de l'OIT quant au travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.
- Les entreprises bénéficient d'un accès à l'ensemble des données par pays du BIT, et disposent ainsi d'orientations sur les normes internationales du travail et sur le principe de diligence raisonnable appliqué aux droits de l'homme.
- Des mécanismes de règlement des différends sont mis en place et opèrent dans le cadre du processus d'examen de la Déclaration sur les entreprises multinationales.
- Des modèles de développement durable sont appliqués dans les ZFE, l'accent étant mis sur les principes et droits fondamentaux au travail.
- Une base de recherches et de connaissances solide contenant des données essentielles sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales est créée et utilisée à des fins de conseils et d'assistance technique.
- La capacité au niveau national de produire des ensembles de données essentielles sur les chaînes d'approvisionnement mondiales est renforcée, et le BIT coordonne l'établissement de données statistiques sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, en coopération avec les instances faisant autorité en la matière.

### Changements induits par les interventions de l'OIT

- La ratification et l'application des normes de l'OIT relatives au travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales progresseront (à l'échelle mondiale).
- Les travailleurs auront accès à des voies de recours juridiques, y compris dans les ZFE.
- Les entreprises se conformeront de plus en plus à la législation nationale.
- Les gouvernements renforceront l'état de droit et faciliteront la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle.
- Des systèmes judiciaires efficaces et indépendants garantiront une meilleure application de la législation nationale du travail.
- Le dialogue social transnational sera effectif, et sera appuyé et facilité par le BIT, sur demande conjointe des travailleurs et des employeurs.
- Les programmes phares et les programmes de coopération pour le développement de l'OIT ayant trait aux chaînes d'approvisionnement mondiales concerneront un plus grand nombre d'entreprises et de travailleurs et tireront davantage parti de leur expérience pour la fourniture de conseils sur les politiques au niveau national.
- La cohérence des politiques au niveau mondial permettra d'indiquer clairement les règles du jeu relatives au travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.
- Un nombre accru de conflits du travail transnationaux seront réglés grâce au nouveau mécanisme établi au titre de la Déclaration sur les entreprises multinationales.
- Les points de contact nationaux de l'OCDE appliqueront de plus en plus les normes internationales du travail et les normes sociales.
- Les entreprises auront accès à un ensemble complet d'informations sur la situation et les législations applicables aux chaînes d'approvisionnement mondiales dans les différents pays, et feront de plus en plus preuve de diligence raisonnable en matière de droits des travailleurs, conformément aux cadres internationaux existants.
- Les personnes travaillant dans les ZFE pourront jouir des droits fondamentaux au travail et les ZFE appliqueront de plus en plus des modèles de développement durable.

### Situation future

Les déficits de travail décent se réduisent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et des perspectives d'emploi décent et productif s'offrent aux femmes et aux hommes tout au long des chaînes d'approvisionnement.



